



Sécurité publique Public Safety
Canada Canada



Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque

Guide de demande

Révisé le 5 octobre 2007

Canada

ISBN: 978-0-662-09851-5

No. de cat.: PS4-47/2007F

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2007

Ce matériel peut être reproduit à des fins non commerciales à condition de citer la source du document.

Guide de demande de financement –

Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque

Table des matières

Introduction	1
Aperçu du PPFIS	2
Objectifs du Programme	2
Pourquoi un programme pilote?	2
Qui peut présenter une demande?	2
Admissibilité au financement	3
Inadmissibilité au financement	3
Dates limites	3
Comment présenter une demande?	3
Processus d'évaluation des projets	4
Critères d'évaluation des projets	4
Formulaire de demande	4a
Exigences et instructions relatives à la demande	5
Explication de la partie 3 : Renseignements sur le projet	5

Introduction

Sécurité publique Canada a été créé en 2003 pour veiller à la coordination entre tous les ministères et organismes fédéraux responsables de la sécurité nationale des Canadiens et des Canadiennes. Plus précisément, Sécurité publique Canada joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité des collectivités.

Le présent guide de demande a été élaboré pour aider les parties intéressées à préparer des propositions de projet et à remplir des demandes dans le cadre du **Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité (PPFPIS)**. Le document est divisé en trois parties principales :

- La partie 1 donne un aperçu général du Programme. Elle consiste en un bref compte rendu des principaux éléments du Programme.
- La partie 2 correspond au formulaire de demande de financement auprès du Programme.
- La partie 3 indique comment remplir la demande. Elle met l'accent sur la préparation de la proposition de projet.

Avant de présenter une demande, il est préférable de :

- Lire soigneusement ce document afin de bien comprendre le Programme et les différentes composantes de la demande et de la proposition de projet.
- Communiquer avec le personnel chargé du Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque, si vous avez des questions sur le Programme ou le processus de demande. Des agents et agentes de programme sont à votre disposition pour vous aider à remplir la demande et vous donner des conseils.

Pour plus d'information, consultez le site www.SecuritePublique.gc.ca, écrivez à SIP@ps-sp.gc.ca ou composez le 1-866-788-8156.

Aperçu du PFPIS

Objectifs du Programme

Les Canadiens et Canadiennes ont exprimé leurs préoccupations concernant la vulnérabilité des collectivités aux crimes motivés par la haine. Certaines collectivités ont été la cible de menaces, de vandalisme, de bombes incendiaires et de violence physique. Le Programme pilote de financement des projets d'infrastructure de sécurité (PFPIS) pour les collectivités à risque de Sécurité publique Canada (SP) a été créé en vue d'accroître la sécurité du Canada et de la population canadienne. En particulier, ce nouveau programme pilote vise à améliorer la sécurité des collectivités vulnérables aux crimes motivés par la haine grâce à l'amélioration des installations de sécurité.

Ce programme pilote nous permettra de travailler en partenariat avec les collectivités canadiennes pour assurer la sécurité des établissements les plus importants des collectivités, comme les établissements d'enseignement reconnus par les provinces, les lieux de culte et les centres communautaires.

Pourquoi un programme pilote?

Le PFPIS vise à combler un déficit de financement et à donner suite à certaines préoccupations en matière de sécurité des collectivités vulnérables aux crimes motivés par la haine. Ce programme pilote vise également à assurer une meilleure compréhension du phénomène des crimes haineux en général, particulièrement des liens entre les mesures de sécurité et la prévention de ce genre de crimes.

Le Programme se poursuivra jusqu'au 31 mars 2009. On évaluera alors sa pertinence et son efficacité. On déterminera s'il a eu une incidence positive sur la sécurité publique et, surtout, s'il a eu un effet dissuasif en matière de criminalité motivée par la haine et a mené à un sentiment de sécurité accru dans les collectivités sujettes aux crimes haineux.

Qui peut présenter une demande?

Le financement est offert aux organismes à but non lucratif liés à une collectivité qui a manifestement été victime de crimes motivés par la haine par le passé, afin de l'aider à payer les coûts de projets d'infrastructure de sécurité mineure pour les bâtiments énumérés ci-après.

1. Les lieux de culte : un lieu de culte est un édifice ou un autre endroit où un groupe de personnes se réunit pour prier et pratiquer une religion, comme un temple, une mosquée, une synagogue ou une église.
2. Les établissements d'enseignement reconnus par les provinces, y compris les écoles primaires et secondaires et les centres de la petite enfance.
3. Les centres communautaires : un centre où les membres d'une collectivité peuvent se réunir pour participer à des activités sociales ou culturelles, par exemple un centre de jour communautaire ou une centre d'accueil autochtone.

Les institutions publiques et les organismes à but lucratif ne sont pas admissibles au financement.

Les propositions de projet de tous les secteurs géographiques du Canada seront examinés; toutefois, le Programme pilote accordera une attention particulière aux projets des régions où il y a une concentration élevée de crimes motivés par la haine (p. ex. Montréal, Toronto et Vancouver).

Admissibilité au financement

Dans le cadre du PFPIS, un financement est offert pour de projets d'infrastructure de sécurité mineure, notamment :

- les évaluations de sécurité (au plus 25 % du coût total du projet);
- l'équipement et le matériel de sécurité, comme les systèmes d'alarme, les télévisions en circuit fermé, les clôtures, les barrières, les bornes, les systèmes d'éclairage, les pellicules de sécurité pour les fenêtres, les systèmes d'intercom, les radios et systèmes d'annonce publique et l'équipement d'inspection et de filtrage;
- les coûts de construction mineurs liés au projet (rémunération de l'entrepreneur, main-d'œuvre, location d'équipement, frais d'installation);
- les coûts de formation pour l'utilisation du nouvel équipement de sécurité.

Les projets approuvés peuvent recevoir jusqu'à 50 % du coût total du projet en financement dans le cadre du Programme, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par projet. Au moment de présenter une demande, il faut donc démontrer qu'au moins la moitié (50 %) des coûts du projet est financé par d'autres sources. Les collectivités peuvent aussi inclure des contributions en nature (main-d'œuvre, équipement, expertise, etc.) dans le calcul de l'engagement de financement au projet de l'organisme.

Il convient de noter que les organismes qui ont accès à d'autres sources de financement du gouvernement fédéral, de leur gouvernement provincial ou de leur administration municipale ne sont pas admissibles au financement offert dans le cadre du Programme.

Les projets peuvent être mis en branle à tout moment dans le cadre du programme, après la date d'approbation. Cependant, toutes les activités proposées doivent être terminées avant le 31 mars 2009.

Inadmissibilité au financement

Dans le cadre du PFPIS, aucun financement n'est accordé pour :

- le coût des véhicules et les coûts d'immobilisation, comme des terrains ou la construction ou la rénovation d'immeubles sans lien avec le projet proposé;
- les frais d'accueil;
- les dépenses de fonctionnement de base ou courantes liées au projet, y compris l'entretien;
- les déplacements;
- les bénéfices (c.-à-d. les surplus de revenus par rapport aux dépenses).

Dates limites

Vous disposerez de deux dates limites pour présenter vos propositions de projet.

Vous pouvez présenter vos demandes dûment remplies au plus tard le **16 novembre 2007**. La deuxième date limite est fixée au **15 avril 2008**.

Le financement sera accordé aux deux dates limites.

Comment présenter une demande?

Les organismes qui veulent présenter une proposition de projet dans le cadre du Programme sont priés de communiquer avec le personnel du Programme pour obtenir de l'aide pour remplir le formulaire de demande :

Adresse postale :
269, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8

Adresse électronique :
SIP@ps-sp.gc.ca

N° de téléphone :
1-866-788-8156

N° de télécopieur :
613-954-4785

Toutes les propositions seront examinées en fonction de la documentation qui aura été fournie d'ici le 16 novembre 2007 et le 15 avril 2008.

Les demandes remplies doivent parvenir au bureau du Programme par courrier ou par courriel aux adresses indiquées ci-dessus.

Processus d'évaluation des projets

Les projets proposés seront examinés et évalués comme suit :

1. Le personnel du Programme vérifiera toutes les propositions pour s'assurer que les organismes demandeurs et les projets sont admissibles au financement dans le cadre du PPFIS.
2. Le personnel du Programme examinera toutes les demandes pour vérifier que toute la documentation et tout le matériel nécessaire a été fourni, puis il procédera à une analyse initiale de tous les projets proposés.
3. Toutes les demandes admissibles et complètes seront ensuite examinées par le comité d'examen des projets du Programme. Le comité fondera son examen sur des critères d'évaluation préétablis et sur l'analyse faite par le personnel du Programme.
4. Compte tenu de son examen, le comité d'examen des projets recommandera aux administrateurs du Programme d'offrir du financement à une série de projets.
5. Les administrateurs du Programme communiqueront avec les organismes demandeurs des projets approuvés pour conclure l'entente de financement et passer en revue les modalités.

Critères d'évaluation des projets

Les projets seront évalués en fonction des critères de sélection suivants :

- la mesure dans laquelle le projet correspond aux objectifs du programme pilote, les soutient directement ou les fait progresser;
- la capacité de l'organisme demandeur à élaborer, à mettre en œuvre, à gérer, à surveiller, à documenter et à évaluer des activités dans les délais prescrits et dans les limites du budget;
- la capacité de l'organisme à entretenir tout équipement ou installation proposés dans le cadre du projet;

- le niveau de soutien dans la collectivité;
- la viabilité du projet dans son ensemble, y compris le caractère raisonnable des dépenses énoncées dans la proposition, la période de temps nécessaire pour entreprendre le projet (bien qu'une déclaration de l'organisme local d'application de la loi ne soit pas obligatoire, elle pourrait contribuer à l'évaluation de la viabilité d'un projet dans son ensemble);
- l'historique de l'organisme en ce qui concerne la vulnérabilité aux crimes motivés par la haine;
- la qualité et la portée des composantes de l'évaluation – *Remarque : ce critère d'évaluation recevra une attention particulière dans le cadre du processus d'évaluation des projets. Il s'agit d'un programme pilote, et l'information fournie dans les plans d'évaluation individuels pour chacun des projets sera une composante importante dans le cadre de l'évaluation et de l'examen du Programme.*
- une évaluation générale de tous les projets proposés pour veiller à ce que des organismes et des types de projets diversifiés soient choisis, de même que de nombreux projets de régions avec une plus haute concentration de crimes motivés par la haine – *Remarque : ce critère a été établi pour faciliter l'examen et l'évaluation du Programme. En veillant à ce que des projets et des organismes diversifiés soient choisis, la pertinence du Programme pour diverses collectivités canadiennes sera évaluée plus clairement, et davantage d'information détaillée pourra servir à l'évaluation du Programme.*

Formulaire de demande PPFPIS

Si vous manquez d'espace, veuillez joindre des pages supplémentaires.

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME DEMANDEUR

1. Dans quelle langue officielle désirez-vous communiquer? Anglais : Français :

2. Titre du projet :

3. Coordonnées de l'organisme

3.1. Nom de l'organisme :

3.2. Adresse :

3.3. Adresse postale (si elle est différente) :

3.4. Ville :

3.5. Province/Territoire :

3.6. Code postal :

3.7. Site Web :

4. Numéro d'entreprise aux fins de la TPS ou de l'Agence du revenu du Canada (le cas échéant) :

4.1. N° de TPS :

4.2. N° d'entreprise – ARC :

5. Personne - ressource du projet

5.1. Nom et prénom :

5.2. Poste :

5.3. Adresse postale :

5.4. N° de téléphone :

5.5. N° de télécopieur :

5.6. Adresse électronique :

6. Durée du projet :

Veillez noter que votre date de début ne devrait pas être antérieure à février 2008 si vous avez présenté votre demande le 16 novembre 2007, et à juillet 2008 si vous avez présenté votre demande le 15 avril 2008.

Date de début (j/m/a) : ___ / ___ / ___ Date de fin (j/m/a) : ___ / ___ / ___ Durée totale du projet : _____

7. Coûts du projet :

7.1. Coût total du projet : \$ _____

7.2. Montant demandé dans le cadre du PFPIS : \$ _____

PARTIE 2 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

8. Quel est le mandat de votre organisme?

9. Qui fait partie de votre organisme?

Veillez indiquer le nom des membres et l'adresse du conseil d'administration ou de l'organe administratif de votre organisme. Si votre organisme est un comité spécial, veuillez fournir le nom et les coordonnées de tous les membres du comité. Si votre organisme est une coalition, veuillez donner le nom et les coordonnées des personnes représentant l'organisme.

10. Depuis combien de temps votre organisme existe-t-il?

11. Si votre organisme est constitué en société, veuillez indiquer la date de constitution (j/m/a) :

____/____/____

12. Décrivez l'expérience de votre organisme pour ce qui est de diriger et de gérer des projets (y compris l'exécution, la surveillance du déroulement et l'évaluation).

13. Décrivez la relation que votre organisme entretient avec la collectivité à qui profitera ce projet.

PARTIE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

14. À quel endroit le projet sera-t-il mis en œuvre?

14.1. Lieu de mise en œuvre du projet :

- Établissement d'enseignement reconnu par la province (*Veillez fournir la documentation confirmant que l'établissement est reconnu par la province*).
 - Lieu de culte
 - Centre communautaire
-

14.2. Nom du lieu de mise en œuvre du projet :

14.3. Adresse :

14.4. N^o(s) de téléphone :

15. Donnez un aperçu du projet.

*Prière de voir le modèle de plan de travail fourni à la section **Exigences et instructions relatives à la demande**.*

16. Pourquoi ce projet est-il nécessaire?

Veillez fournir un historique détaillé des crimes motivés par la haine commis contre la collectivité dans le secteur géographique correspondant au lieu du projet, documentation à l'appui (p. ex. rapports de police, réclamations de prestations d'assurance ou rapports de sécurité privés).

17. Quels sont les principaux problèmes que le projet vise à régler, et comment seront-ils résolus?

18. Comment avez-vous fait participer la collectivité à l'élaboration de votre proposition de projet?
Veillez inclure au moins trois lettres d'appui à votre projet de groupes ou d'organismes communautaires locaux.

19. Si vous en avez une, fournissez une déclaration d'appui au projet signée par les autorités policières locales.

20. Expliquez en détails comment les dispositifs de sécurité acquis ou installés grâce à ce programme seront entretenus.

21. Fournissez un budget détaillé pour le projet.

*Pour du financement sur plusieurs années, veuillez inclure un budget séparé pour chaque exercice financier (1er avril au 31 mars). Le budget détaillé devrait inclure la ventilation par poste budgétaire, une liste des contributions d'autres sources (financières et en nature) et le montant du financement demandé dans le cadre du Programme. Prière de voir le modèle de budget fourni à la section **Exigences et instructions relatives à la demande**.*

22. Comment allez-vous mesurer et évaluer le succès de votre projet?

*Prière de voir le modèle de plan de contrôle et d'évaluation à la section **Exigences et instructions relatives à la demande**.*

PARTIE 4 : DÉCLARATION

À titre de représentant/représentante de l'organisme nommé ci-dessous, je déclare que :

- l'information contenue dans la présente demande et dans les documents ci-joints est complète et exacte;
- la demande est présentée au nom de l'organisme nommé ci-dessous, avec le consentement de celui-ci;
- aucun financement de quelque ordre de gouvernement que ce soit (municipal, provincial ou fédéral) n'est reçu pour des installations de sécurité au lieu proposé dans le projet;
- Sécurité publique Canada, ses fonctionnaires ou ses agents contractuels peuvent consulter les livres et les dossiers qui pourraient être pertinents en cas de vérification de toute information ou déclaration faite dans le présent formulaire de demande et les documents ci-joints;
- l'organisme convient de respecter le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat et le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique et de s'y conformer;
- l'organisme convient de respecter le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat ou le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique, la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes* et la *Loi sur le Parlement du Canada* et de s'y conformer.

Et je comprends que :

- l'information fournie dans cette demande peut être consultée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*;
- si le projet est approuvé et qu'il obtient du financement, l'organisme demandeur doit respecter les modalités de l'entente (veuillez communiquer avec le personnel du PPFPIIS pour obtenir plus d'information sur les modalités de l'entente).

Signataire autorisé du projet

Nom et titre

Nom de l'organisme

Signature

Date

PARTIE 5 : LISTE DE VÉRIFICATION

Pour vérifier que votre demande est remplie comme il se doit et que vous n'avez rien oublié, vous avez intérêt à vous servir de la liste de vérification suivante :

- formulaire de demande dûment rempli (avec pages supplémentaires, le cas échéant);
- pour les propositions de projet liées à des établissements d'enseignement, documentation confirmant que l'établissement est reconnu par la province;
- documentation expliquant en détails l'historique des crimes motivés par la haine commis contre la collectivité dans le secteur géographique correspondant au lieu du projet (p. ex. rapports de police, réclamations de prestations d'assurance ou rapports de sécurité privés);
- au moins trois lettres d'appui au projet de groupes ou d'organismes communautaires locaux;
- si possible, déclaration d'appui au projet signée par les autorités policières locales;
- budget détaillé du projet;
- plan de contrôle et d'évaluation du projet

Exigences et instructions relatives à la demande

Pour présenter une demande, vous pouvez :

- remplir le formulaire de demande ci-joint (utiliser des pages supplémentaires au besoin);
- créer votre propre formulaire de demande, en suivant le même modèle et l'ordre des questions;
- demander une version électronique du formulaire de demande auprès d'un des membres du personnel du Programme;
- télécharger la version électronique du formulaire à partir de notre site Web : www.SecuritePublique.gc.ca.

Le formulaire de demande du PFPIS comporte cinq parties. Les parties 1 et 2 concernent l'information d'ordre général sur l'organisme demandeur.

La partie 3, **Renseignements sur le projet**, est la partie la plus longue de la demande et celle qui exige le plus de travail. L'information ci-dessous vise à vous aider à remplir cette partie; il ne s'agit toutefois que d'un guide. Nous vous encourageons fortement à communiquer avec le personnel du Programme pour obtenir de l'aide et des conseils relativement à la partie 3 de la demande.

La partie 4 est une déclaration qui doit être lue et signée par la personne autorisée par l'organisme à présenter la demande.

Finalement, la partie 5 est une liste de vérification, pour veiller à ce qu'aucun élément de la demande ne soit oublié.

Explication de la partie 3 : Renseignements sur le projet

Dans cette partie de la demande, vous devez fournir de l'information détaillée sur le projet proposé. Veuillez veiller à ce que les documents présentés soient complets, clairs et concis. Les instructions suivantes vous aideront à remplir cette partie.

Lisez attentivement la section **Aperçu du PFPIS** du présent guide de demande avant de préparer votre proposition de projet.

PARTIE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

14. À quel endroit le projet sera-t-il mis en œuvre?

- 14.1. **Lieu de mise en œuvre du projet :**
Les projets doivent viser des lieux de culte, des établissements d'enseignement reconnus par la province ou des centres communautaires. Veuillez préciser dans quel type de lieu l'équipement de sécurité sera installé. De plus, pour les établissements d'enseignement, veuillez fournir la documentation confirmant que l'établissement est reconnu par la province.
- 14.2. **Nom du bâtiment :** Donnez le nom en entier, sans abréviation, de l'établissement d'enseignement, du lieu de culte ou du centre communautaire où le projet sera mis en œuvre.
- 14.3. **Adresse :** Donnez l'adresse complète du lieu du projet, y compris l'adresse de voirie, l'adresse postale (si elle est différente), la ville, la province ou le territoire et le code postal.
- 14.4. **Numéro(s) de téléphone :** Donnez le ou les numéros de téléphone du lieu du projet.

Tableau 1 : Modèle de plan de travail

Activité de projet *	Description	Date d'achèvement
Dressez la liste des activités associées au projet, par ordre chronologique.	Donnez les détails de chaque activité, le lien avec les objectifs généraux et les étapes clés du projet.	Précisez la date d'achèvement de chaque activité.
Date d'achèvement du projet :		

* Veuillez surligner les dates et les étapes clés qui sont essentielles à l'avancement du projet.

15. Donnez un aperçu du projet

Décrivez brièvement le projet, y compris son but général, les raisons pour lesquelles vous avez choisi cette approche et un aperçu détaillé des activités et du travail qui seront entrepris dans le cadre du projet. Le modèle de plan de travail au-dessus (tableau 1) donne un aperçu des composantes du plan qui devrait être incluses dans votre proposition de projet. Le personnel du Programme peut vous fournir la version électronique de ce modèle. Vous pouvez adapter le formulaire à vos propres besoins; veuillez toutefois à ce que votre plan comprenne toutes les composantes de ce modèle.

16. Pourquoi ce projet est-il jugé nécessaire?

Décrivez la situation actuelle et expliquez pourquoi il est important de mener à bien ce projet. En particulier, veuillez fournir un historique détaillé des crimes motivés par la haine commis contre la collectivité dans le secteur géographique correspondant au lieu du projet, documentation à l'appui (p. ex. rapports de police, réclamations d'assurances ou rapports de sécurité privés).

17. Quels sont les principaux problèmes que le projet vise à régler, et comment seront-ils résolus?

Donnez un aperçu des préoccupations qui motivent cette proposition de projet et indiquez comment ce projet apporterait des solutions à ces préoccupations. De plus, veuillez expliquer comment ce projet remplit les objectifs du Programme.

18. Comment avez-vous fait participer la collectivité à l'élaboration de votre proposition de projet?

Veuillez expliquer brièvement comment vous avez informé les membres de la collectivité du projet proposé, les commentaires que vous avez reçus et comment ils ont été pris en compte dans l'élaboration de la proposition de projet. Veuillez noter que vous devez fournir au moins trois lettres d'appui au projet de groupes ou d'organismes communautaires locaux. Chaque lettre devrait indiquer clairement le nom du groupe ou de l'organisme qui exprime son appui au projet, le nom de la personne qui le représente, le poste qu'elle occupe au sein du groupe ou de l'organisation, tout commentaire sur le projet proposé et les résultats escomptés du projet sur la collectivité.

19. Si vous en avez une, fournissez la déclaration d'appui au projet signée par les autorités policières locales.

Si possible, discutez du projet proposé avec le service de police local et demandez ses suggestions ou sa rétroaction sur les installations qui amélioreront la sécurité des bâtiments visés par le projet. Une déclaration d'appui décrirait les discussions qui ont eu lieu sur le projet proposé, de même que tout commentaire que le service de police local peut présenter concernant l'historique des crimes motivés par la haine dont a été victime la collectivité ou qui visaient le lieu du projet proposé.

20. Expliquez en détails comment les dispositifs de sécurité acquis ou installés grâce à ce programme seront entretenus.

Le financement offert dans le cadre du Programme ne couvre pas les coûts d'entretien des dispositifs de sécurité acquis ou installés. Par conséquent, le plan d'entretien de l'équipement est un critère clé de l'évaluation du projet. Ce plan devrait indiquer qui sera chargé de l'entretien de l'équipement de sécurité, comment les ressources nécessaires à l'entretien seront assurées, de même que toute autre information pertinente.

21. Fournissez un budget détaillé pour le projet. Pour du financement sur plusieurs années, veuillez inclure un budget séparé pour chaque exercice financier (1^{er} avril au 31 mars).

Le modèle de budget ci-dessous (tableau 2) comporte toutes les composantes qui devraient figurer dans votre proposition de

projet. Le personnel du Programme peut vous fournir une version électronique de ce modèle, que vous pouvez utiliser. Vous pouvez adapter le formulaire à vos propres besoins; veuillez toutefois à ce que votre plan comprenne toutes les composantes de ce modèle.

Tableau 2 : Modèle de budget

Poste budgétaire (avec ventilation)	Contributions d'autres sources				Montant demandé au Programme	Total du budget
	Contribution financière (\$) (indiquer le nom de l'organisme donateur)		Dons en nature (indiquer le nom de l'organisme donateur)			
	Confirmée	Non confirmée	Confirmé	Non confirmé		
Évaluation de la sécurité (au plus 25 % du coût total du projet)						
Équipement et matériel de sécurité						
Coûts de construction						
Formation						
Suivi et évaluation						
Autre (veuillez préciser et faire la ventilation au besoin)						

22. Comment allez-vous mesurer et évaluer le succès de votre projet?

Le modèle du plan de contrôle et d'évaluation ci-dessous (tableau 3) dresse la liste de toutes les composantes qui devraient être incluses dans votre proposition de projet. Le personnel du

Programme peut vous fournir la version électronique de ce modèle. Vous pouvez adapter le formulaire à vos propres besoins; veuillez toutefois à ce que votre plan comprenne toutes les composantes de ce modèle.

Tableau 3 : Plan de contrôle et d'évaluation

Résultats escomptés	Indicateurs	Sources/méthodes		
Selon vous, quels seront les résultats de votre projet?	Comment saurez-vous que le projet a atteint ses objectifs et obtenu les résultats escomptés?	Quelle source ou méthode comptez-vous utiliser pour recueillir l'information?		
		Source d'information	Outil/instrument utilisé	Fréquence des cueillettes

